

## COLLOQUE

### LA REVISION DU REGLEMENT BRUXELLES II BIS

Le 30 juin 2016, la Commission européenne a proposé une refonte du règlement n° 2201/2003 du 27 novembre 2003 relatif à la compétence judiciaire, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière matrimoniale et de responsabilité parentale.

Si, dans l'ensemble, le fonctionnement du règlement est jugé satisfaisant, il comporte des lacunes et manque de clarté sur certains points, en particulier sur les questions de responsabilité parentale. Parmi les problèmes constatés figurent les délais excessifs, causés par des imprécisions du règlement sur la durée des procédures, ou encore par la nécessité d'obtenir l'exequatur. La reconnaissance et l'exécution transfrontières des décisions se heurtent encore trop souvent aux divergences des pratiques nationales, que ce soit sur le terrain de l'audition de l'enfant ou des mesures d'exécution susceptibles d'être prises. Par ailleurs, le rôle des autorités centrales n'a pas été défini avec une précision suffisante, ce qui entraîne des dysfonctionnements dans la coopération transfrontière, risquant ainsi de mettre à mal la confiance mutuelle entre États membres et la protection des droits fondamentaux des enfants. Sur le terrain de la matière matrimoniale, en revanche, la Commission propose le statu quo ; l'accord d'élection de for ne figure pas parmi les innovations retenues.

Le colloque réunit des spécialistes du monde universitaire, institutionnel et du barreau, qui mettent en commun leur expérience pour aborder ensemble les solutions permettant de remédier aux difficultés et lacunes constatées.

Inscription et renseignements :

Laurence TACQUARD

Centre de recherche de droit international privé (CRDI) : 01 44 41 56 01

[laurence.tacquard@u-paris2.fr](mailto:laurence.tacquard@u-paris2.fr)

La journée s'inscrit dans le cadre de la formation continue des avocats

## LA RÉVISION DU RÈGLEMENT BRUXELLES II BIS



UNIVERSITÉ PARIS II  
PANTHÉON-ASSAS

**Centre de recherche de droit  
international privé et du commerce  
international (CRDI)**

*sous la direction de Sabine Corneloup et d'Alexandre Boiché*

## COLLOQUE

Vendredi 12 mai 2017

Vaugirard 1  
391 rue de Vaugirard  
75015 PARIS

*Colloque organisé en partenariat avec*

ALEXANDRE  
BOICHÉ  
— PARIS —  
AVOCATS

# LA REVISION DU REGLEMENT BRUXELLES II BIS

## Matin

9 h :

**Allocution d'ouverture** : Guillaume Leyte,  
Président de l'université Paris II Panthéon-Assas

**Accueil** : Marie Goré, professeur à l'université Paris II  
Panthéon-Assas, directeur du CRDI

**Introduction** : les élèves du Master 2 de droit international privé et du commerce  
international de l'université Paris II Panthéon-Assas

## I. LE CHOIX DE L'APPROCHE

9 h 30 : **Table ronde** : La dispersion des règles relatives au contentieux  
familial

présidée par Etienne Pataut, professeur à l'Ecole de droit de la Sorbonne, avec la  
participation de :

Nicolas Castell, bureau du droit de l'Union, du droit international privé  
et de l'entraide civile, ministère de la Justice,

Delphine Eskenazi, avocat au barreau de Paris

Hugues Fulchiron, professeur à l'université Lyon III-Jean Moulin

10 h 30 Discussion

10 h 45 Pause

## II. LA MATIERE MATRIMONIALE

présidence de Marie Goré, professeur à l'université Paris II Panthéon-Assas

11 h 05 : **L'autonomie des parties** : Alexandre Boiché,  
avocat au barreau de Paris

11 h 25 : **Les règles de compétence** : Andrea Bonomi,  
professeur à l'université de Lausanne

1h45 Discussion

12 h Déjeuner sur place

## Après-midi

## III. LA MATIERE DE LA RESPONSABILITE PARENTALE

présidence de Léna Gannagé, professeur à l'université Paris II Panthéon-Assas,  
doyen de la faculté de droit de l'université Saint-Joseph de Beyrouth

14 h : **Le facteur temps** : par Sabine Corneloup,  
professeur à l'université Paris II Panthéon-Assas

14 h 20 : **La procédure de retour de l'enfant** : Hans Van Loon,  
ancien secrétaire général de la Conférence de La Haye de droit international privé

14 h 40 Discussion

14 h 55 : **L'audition de l'enfant** : Petra Hammje,  
professeur à l'université de Nantes

15 h 15 : **La suppression de l'exequatur** : Horatia Muir Watt,  
professeur à l'Ecole de droit de Sciences Po - Paris

15 h 35 Discussion

15 h 50 Pause

16 h 10 : **Table ronde** : La coordination et coopération entre autorités  
nationales présidée par Louis d'Avout, professeur à l'université Paris II  
Panthéon-Assas, avec la participation de :

Christelle Hilpert, cheffe du bureau du droit de l'Union, du droit international  
privé et de l'entraide civile, ministère de la Justice

Marie-Laure Niboyet,

professeur à l'université Paris Ouest-Nanterre La Défense

Silvia Pfeiff, avocat au barreau de Bruxelles,

maître de conférences à l'université libre de Bruxelles

17 h 10 Discussion

17 h 25 : **Rapport de synthèse** : par Bertrand Ancel,  
professeur émérite de l'université Paris II Panthéon-Assas

17 h 45 Clôture